



Entretien avec Francesca Albanese : les attaques de M. Barrot sont « injustifiables » et deviennent « très personnelles »

Description

Par Meriem Laribi pour l'Agence Média Palestine, le 13 février 2026

Francesca Albanese est à nouveau la cible d'une campagne calomnieuse en France, relayée au plus haut niveau de l'état dans le but d'obtenir son éviction des Nations Unies. Le ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot a annoncé le 11 février que la France allait demander la démission de la rapporteure spéciale de l'ONU sur les territoires palestiniens occupés après avoir exprimé son alignement sur une revendication de la trêve pro-israélienne d' députée Caroline Yadan. Celle-ci a notamment accusé Mme Albanese d'avoir déclaré qu'« Israël est l'ennemi commun de l'humanité » lors d'un forum le 7 février. Problème : Francesca Albanese n'a pas prononcé cette phrase, comme en atteste la vidéo de son intervention.



À la source de cette nouvelle attaque, une lettre adressée au ministre par Caroline Yadan et une cinquantaine de députés du parti présidentiel Renaissance que Mme Yadan a quitté quand M. Macron a reconnu l'état de Palestine prétendant que ces propos auraient été prononcés par la juriste lors du Forum Al Jazeera qui est tenu du 7 au 9 février 2026. Plusieurs médias français dont RFI et France 24 ont pointé une infox et signalé une citation tronquée dont voici le verbatim réel *in extenso* :

« Le fait qu'au lieu d'arrêter Israël, une grande partie du monde l'a armé, lui a fourni des excuses politiques, un refuge politique, un soutien économique et financier, c'est un défi. Le fait que la plupart des médias occidentaux aient amplifié le discours pro-apartheid et le discours génocidaire est un défi. Et en même temps,

câ??est lâ??rÃ©side lâ??opportunitÃ©, car si le droit international a Ã©tÃ© poignardÃ© en plein cÅ?ur, il est Ã©galement vrai que jamais auparavant la communautÃ© internationale nâ??avait Ã©tÃ© confrontÃ©e aux dÃ©fis auxquels nous sommes tous confrontÃ©s.

*Nous, qui ne contrÃ´lons pas dâ??Ã©normes capitaux financiers, dâ??algorithmes ni dâ??armes, **nous voyons maintenant que nous, en tant quâ??humanitÃ©, avons un ennemi commun.** Et les libertÃ©s, le respect des libertÃ©s fondamentales, est la derniÃ¨re avenue pacifique, la derniÃ¨re boÃ®te Ã outils pacifique dont nous disposons pour retrouver notre libertÃ©. Â»*

En plus de la grossiÃ¨re manipulation de Caroline et Yadan et de ses 53 co-signataires, dÃ©formant et trafiquant ces propos, les intÃ©ressÃ©s ont Ã©galement affirmÃ© dans leur lettre que ces propos ont Ã©tÃ© tenus Â« en prÃ©sence Â» du chef du Hamas Ã lâ??Ã©tranger Khaled Mechaal ou encore du ministre iranien des affaires Ã©trangÃ¨res Abbas Araghchi. Leur formulation laisse ainsi entendre que Francesca Albanese sâ??est exprimÃ©e au cÅ?tÃ© des deux hommes.

Or, si le ministre iranien figure bien au [programme de lâ??Ã©vÃ©nement](#) ainsi que dans la liste des participants, le nom de Khaled Mechaal nâ??apparaÃ®t nulle part. Il semblerait nÃ©anmoins que ce reprÃ©sentant du Hamas Ã©tait bien prÃ©sent et sâ??est exprimÃ© en dehors des tables rondes annoncÃ©es, selon [cet article dâ??Al Jazeera](#) qui le cite. Francesca Albanese intervenait quant Ã elle en visio-confÃ©rence dans le cadre dâ??une table ronde qui sâ??est tenue le premier jour du Forum, Ã laquelle participaient uniquement des spÃ©cialistes du droit international, dont lâ??ancienne procureure de la Cour internationale de justice Fatou Bensouda, qui a subi [des pressions et des menaces du Mossad lors de son mandat](#).

ContactÃ©e par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, Francesca Albanese affirme quâ??elle ignorait la participation de Khaled Mechaal et rappelle quâ??elle nâ??Ã©tait pas prÃ©sente physiquement Ã lâ??Ã©vÃ©nement.

Voyant les attaques de Caroline Yadan sur X, la rapporteure de lâ??ONU a elle-mÃªme diffusÃ© son intervention dans une rÃ©ponse Ã la dÃ©putÃ©e. Â« IndÃ©pendamment de vos attaques personnelles et du mÃ©pris affichÃ© envers moi, je vous invite, Madame Yadan, Ã produire une seule citation oÃ¹ jâ??aurais qualifiÃ© IsraÃ«l â??dâ??ennemi de lâ??humanitÃ©â?• Â», a Ã©crit Francesca Albanese, accompagnant son commentaire de la sÃ©quence en question.

Lâ??ambassade dâ??IsraÃ«l en France en rajoute une couche

Comme le dÃ©taille un [article des Observateurs de France 24](#), le 9 fÃ©vrier, lâ??ambassade dâ??IsraÃ«l en France entrait dans la danse et publiait un Â« montage tronquÃ© de lâ??intervention de Francesca Albanese sur *Al Jazeera*, qui laisse Ã penser que la rapporteure visait explicitement IsraÃ«l. La partie mentionnant les capitaux financiers, algorithmes et armes visÃ©s Ã lâ??origine a Ã©tÃ© coupÃ©e. Â»

Lors de la sÃ©ance des questions au gouvernement le 11 fÃ©vrier, Caroline Yadan a exigÃ© que la France Â« fasse entendre sa voix Â» pour que la rapporteure soit Â« dÃ©chue de tout mandat onusien avec effet immÃ©diat Â». Ce Ã quoi le ministre des Affaires Ã©trangÃ¨res franÃ§ais Jean-NoÃ«l

Barrot a instantanément donné suite en affirmant : « La France condamne sans aucune réserve les propos outranciers et coupables de madame Francesca Albanese qui visent Israël en tant que peuple et en tant que nation, ce qui est absolument inacceptable. Des propos qui ont été tenus, vous l'avez rappelé, en présence d'un représentant du Hamas et d'un représentant du gouvernement iranien alors que se poursuit la répression. » Des propos qui « s'ajoutent » selon le chef de la diplomatie française à une « longue liste de prises de positions scandaleuses ». Et d'évoquer une « justification des attaques du 7 octobre, pire massacre antisémite depuis la Seconde guerre mondiale », une évocation du « lobby juif » ou encore une comparaison entre Israël et le 3e Reich de la part de la rapporteure. Avant d'ajouter :

« Madame Albanese se présente comme experte indépendante des Nations unies, elle n'est ni experte ni indépendante. C'est une militante politique qui agite des discours de haine qui desservent la cause du peuple palestinien qu'elle entend pourtant défendre ! Et des Nations Unies. En aucun cas et d'aucune manière madame Albanese ne peut s'exprimer en leur nom, et elle trahit leur esprit. En réalité ses provocations n'appellent qu'une seule réponse : sa démission. Et c'est en ces termes et avec cette fermeté que la France s'exprimera, madame la députée, que la France s'exprimera le 23 février lors de la session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ».

Le 12 février, lors de la conférence de presse hebdomadaire au Quai d'Orsay, le porte-parole de la diplomatie française Pascal Confavreux a nié que le ministre avait repris la « fake news » concernant la citation inexistante de Francesca Albanese, affirmant que Jean-Noël Barrot faisait allusion à d'autres propos de la rapporteure. Or, il ne fait aucun doute que le ministre a pris pour argent comptant la fausse citation que Caroline Yadan attribuait à l'experte de l'ONU, puisqu'il a affirmé que ces propos « visent Israël en tant que peuple et en tant que nation » et que ses propos avaient été tenus en présence de Khaled Mechaal. De quels autres propos pourrait-il agir ? Poussé par des journalistes présentes lors de la conférence de presse, notamment Dalal Maawad de la chaîne *Al-Araby*, Pascal Confavreux a néanmoins admis que la phrase polémique avancée par Caroline Yadan était une « fausse information ». Dans une volonté d'ajouter des arguments qui eux seraient vrais contre la rapporteure, le porte-parole l'a accusée d'avoir posté une caricature avec une « toile d'araignée », « des billets de banque » sur le globe terrestre, qu'il a qualifiée d'imagerie anti-israélienne voire antisémite. Quand nous lui avons demandé de produire ce post, Pascal Confavreux n'a pas donné suite à l'heure où nous publions. Nous avons tout de même retrouvé l'image en question qui dénonce explicitement, à travers le commentaire de la juriste « un système global de complicité internationale dans le génocide à Gaza. Intitulée « Gaza génocide : un crime collectif », on y retrouve des illustrations du système financier, militaire, commercial ; mais aucun drapeau israélien ni symbole se référant à la religion juive.



Des poursuites en vue ?

Répondant à l'Agence Média Palestine, Francesca Albanese nous a fait ce commentaire face aux attaques de la diplomatie française :

« Dans des conditions normales, je trouverais surprenant qu'une telle indignation ne vise ni les crimes [israéliens, NDLR] documentés depuis plus de deux ans en toute impunité, ni l'effondrement du cadre juridique protégeant les civils (largement fragilisés par Israël et ses partenaires les plus proches) mais les propos d'une juriste mandatée par l'ONU pour en rendre compte. Mais nous ne sommes pas dans des conditions normales : qu'un ministre fonde une accusation aussi grave sur une vidéo trompeuse, issue de milieux connus pour diffuser la désinformation, est profondément préoccupant. Une erreur peut être rectifiée : il suffit de le reconnaître. Si tel est le cas, j'en attends la clarification. Si, en revanche, il ne s'agit pas d'une erreur mais d'un choix assumé, alors la question dépasse un différend entre une rapporteuse onusienne et un ministre. Elle concerne la France, son attachement au droit international et la solidité de ses valeurs. »

A notre question de savoir si elle comptait se défendre à l'ONU ou poursuivre les représentants français en justice pour diffamation, Francesca Albanese a expliqué être « en train de considérer les mesures à prendre ». En outre, Mme Albanese précise avoir toujours dénoncé les attaques du 7 octobre et n'avoir jamais comparé Israël au 3e Reich et qualifié d'« injustifiables » les propos de Jean-Noël Barrot concernant sa compétence et sa qualification estimant que ces attaques devenaient « tristes personnelles ».

L'association Juristes pour le respect du droit international (Jurdi) a d'ores et déjà [annoncé](#) le 12 février déposer un signalement pour « diffusion de fausses nouvelles » devant la justice française, rattachant aux propos « frauduleusement imputés » par les parlementaires la

rapporteuse spéciale de l'ONU. Pour Jurdi, ces accusations *« constituent une atteinte grave au principe d'indépendance des mécanismes onusiens et soulèvent la question de la diffusion d'informations manifestement inexactes par des autorités publiques »*. De même, la députée insoumise Gabrielle Cathala a annoncé ce même jour saisir la procureure de la République de Paris sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale pour *« diffusion de montage frauduleux et diffusion de fausses nouvelles »*. *« Manipuler, en toute connaissance de cause la vérité pour nuire à une rapporteure de l'ONU est un fait grave qui justifie des poursuites »* a-t-elle critiqué la députée sur son [compte X](#).

De son côté, Amnesty international France a publié une série de [huit posts sur X](#) dénonçant la façon dont les propos de la rapporteure ont été tournés *« honteusement d'autour »*. *« Il est choquant qu'un ministre français des Affaires étrangères choisisse d'exiger la démission d'une rapporteure spéciale de l'ONU »*, souligne l'organisation, en rappelant que le travail des rapporteures est *« essentiel »* et que leur indépendance est *« absolue et doit être protégée de toute ingérence étatique »*.

Caroline Yadan, productrice de calomnies au service d'Israël ?

Entre le 11 et le 12 février, que ce soit le ministre, son porte-parole ou Caroline Yadan, tous ont produit une série d'affirmations apparemment accablantes concernant des déclarations publiques de Francesca Albanese. Nous avons interrogé cette dernière sur certaines d'entre elles. Lors de son allocution à l'Assemblée nationale, la députée Caroline Yadan a par exemple affirmé que Francesca Albanese participait en novembre 2022 à *« une conférence à Gaza au côté de plusieurs cadres du Hamas »*, qu'après le 7 octobre 2023, *« elle remettait en cause la réalité des mutilations sexuelles et des viols commis »* et que le 28 septembre 2025, elle *« humiliait publiquement un maire italien en enjoignant de ne plus jamais mentionner la libération des otages »*.

Concernant la *« conférence à Gaza »* en 2022, Francesca Albanese précise qu'elle n'était pas présente physiquement à Gaza : *« J'assistais à une conférence organisée par une ONG, dont le programme comportait le logo de l'Autorité palestinienne. J'y suis intervenu pour présenter mon rapport, et je n'avais aucune idée de qui était présent, car ma connexion à distance n'a duré que 30 minutes. »* Et d'ajouter que ses détracteurs peuvent s'apitoyer, elle ne pouvait pas *« refuser de parler à des gens vivant dans une zone assiégée »* et n'avait *« aucun contrôle sur les personnes présentes »*.

Concernant les viols présumés qui auraient eu lieu lors de l'attaque du 7 octobre, Francesca Albanese conteste encore une fois : *« La commission d'enquête indépendante de l'ONU sur Israël/Palestine avait enquêté et largement rendu compte des violences sexuelles. J'ai simplement dit que des allégations non vérifiées continuaient de circuler, comme l'exemple des 40 décès d'adultes. Pour le viol collectif, qui a peut-être eu lieu, aucun témoignage des victimes n'était disponible. Il ne s'agissait pas pour moi de nier. Par contre, Caroline Yadan a-t-elle consulté les rapports sur les violences sexuelles contre les Palestiniennes dans les prisons israéliennes ? »*

Enfin, à propos du maire supposément humilié en Italie, nous avons également retrouvé [la source de l'information](#). Le maire de Reggio Emilia, Massimo Mezzetti, remettait ce jour-là lors d'une cérémonie officielle le Prix Tricolore italien à Francesca Albanese au théâtre Valli de sa ville. Dans son discours de clôture, il a évoqué la libération des otages comme « condition à la paix à Gaza, déclenchant immédiatement des huées et cris de réprobations appuyés du public présent. Comme on peut le voir dans la vidéo, Francesca Albanese a laissé terminer puis a effectivement vivement réagi en demandant à l'audience de ne pas conditionner la vie des Palestiniens à quoi que ce soit, dans un long développement, dans lequel elle commence par dire : « les Palestiniens n'ont appris la notion de pardon, alors on va pardonner au maire ». « Vu le mécontentement du public, pour calmer les choses, j'ai fait une intervention plus spontanée que protocolaire », nous explique Mme Albanese. Cet échange est intervenu, souligne-t-elle, « après deux heures de discussion où nous avons insisté sur le fait qu'on ne peut pas parler de paix » car il ne s'agit pas d'une guerre mais de faire cesser un génocide, une agression caractérisée sur une population sous occupation.

Si le ton qu'elle a employé a pu paraître quelque peu condescendant, l'appellation du pardon pouvait se comprendre, selon elle « après deux heures de conversation et ma tentative maladroite de médiation avec le public excédé afin de corriger le maire sur un point de droit international. »

En juillet 2025, les États-Unis ont annoncé la mise en place de mesures coercitives unilatérales contre la rapporteure et dénoncé ses « efforts honteux » pour que la Cour pénale internationale prenne des mesures contre des responsables américains et israéliens. Le même mois, Francesca Albanese présentait au Conseil des droits de l'homme des Nations unies un rapport intitulé « D'une économie d'occupation à une économie de génocide », dans lequel elle pointait « les mécanismes des entreprises qui soutiennent le projet colonial israélien de déplacement et de remplacement des Palestiniens ».

Début février 2026, l'administration Trump a décidé d'accentuer les mesures après que des entreprises multinationales se sont plaintes à la Maison Blanche pour avoir reçu des courriers de Francesca Albanese. Ces lettres avertissaient plus d'une douzaine d'entreprises et deux organisations caritatives qu'elles pourraient prochainement être citées dans un rapport de l'ONU pour « contribution aux graves violations des droits de l'homme » commises par Israël à Gaza et en Cisjordanie. Parmi les entreprises visées : Alphabet, Amazon, Caterpillar, Chevron, Hewlett Packard, IBM, Lockheed Martin, Microsoft et Palantir. Les États-Unis ont ainsi imposé de nouvelles mesures coercitives incluant le gel des avoirs et des restrictions financières à Francesca Albanese. Des mesures aussi draconiennes que celles imposées à une liste de personnes soupçonnées d'appartenir à Al-Qaïda, de trafiquants de drogue mexicains et de marchands d'armes nord-coréens.

Tags

1. antisémitisme
2. antisionisme
3. attaque
4. Caroline Yadan
5. diplomatie
6. France

7. Francesca Albanese
8. Gaza
9. génocide
10. instrumentalisation
11. Israël
12. Jean-Noël Barrot
13. ministre des affaires étrangères
14. ONU
15. Palestine
16. propagande
17. rapporteure spéciale
18. sionisme
19. système
20. territoire palestinien

date création
2026/02/13